

Carte Nationale d'Identité Pièces à fournir

Pour une première demande :

- 2 photos d'identité identiques et moins de 6 mois
- Copie intégrale de l'acte de naissance (Original de moins de 3 mois)
- Justificatif de domicile au nom du demandeur (Original de moins de 6 mois)

Pour un renouvellement :

- 2 photos d'identité identiques et moins de 6 mois
- Noms, prénoms, dates et lieux de naissance des parents
- Ancienne CNI
- Justificatif de domicile au nom du demandeur (Original de moins de 6 mois)
- Si CNI périmée depuis plus de 2 ans : copie intégrale de l'acte de naissance (Original de moins de 3 mois)

En cas de perte ou de vol :

- 2 photos d'identité identiques et moins de 6 mois
- Copie intégrale de l'acte de naissance (Original de moins de 3 mois)
- Justificatif de domicile au nom du demandeur (Original de moins de 6 mois)
- Autre pièce d'identité (permis de conduire...)
- Déclaration de vol (à faire en gendarmerie) ou de perte (à faire en mairie)
- Timbre fiscal de 25€

Pour les mineurs :

- 2 photos d'identité identiques et moins de 6 mois
- Copie intégrale de l'acte de naissance (Original de moins de 3 mois)
- Justificatif de domicile au nom du demandeur (Original de moins de 6 mois)
- Livret de famille
- Présence obligatoire
- CNI et présence du représentant légal
- Si renouvellement : ancienne carte d'identité
- Si perte ou vol: copie d'une autre pièce d'identité (carte de bus, carte vitale...) déclaration de vol (à faire en gendarmerie), ou de perte (à faire en mairie), timbre fiscal de 25€

En cas de divorce ou de séparation :

 Joindre en plus la copie du jugement (pour l'utilisation du nom d'ex épouse ou pour l'exercice de l'autorité parentale et le lieu de résidence du mineur).

En cas de résidence alternée :

- Joindre un justificatif de domicile de chacun des représentants légaux
- *1 : Les photos doivent être en couleur, moins de 6 mois, neutres, identiques, tête nue, dimension de la tête de 32 à 36mm du bas du menton au sommet des cheveux. De préférence sans lunettes.
- 25 mm
- *2 : Justificatif de domicile de moins de 3 mois (original) :
- Si vous avez votre propre domicile: facture d'eau, d'électricité, de gaz, de téléphone ou titre de propriété, attestation d'assurance, quittance de loyer
- Si vous êtes hébergé par quelqu'un : Une attestation sur l'honneur de l'hébergeant, un justificatif de domicile au nom de l'hébergeant et la copie de sa pièce d'identité